



27.11.2012 11:09:19 AWP 0436
Suisse (AWP)
Macro économie, Contentieux, Politique

CH/PME: le Conseil des Etats veut simplifier les règles de succession

Berne (awp/ats) - Les PME doivent disposer de règles simplifiées lors de succession. Le Conseil des Etats a adopté mardi tacitement une motion de Pirmin Bischof (PDC/SO) en ce sens. Selon une étude, un quart de la totalité des entreprises seront confrontées à ce problème ces prochaines années.

Selon une étude de l'Université de St-Gall, les patrons de 77'000 entreprises approchent de la retraite et devront songer à remettre leur firme. Plus de 195'000 emplois sont en jeu et les PME forment l'essentiel du tissu économique touché par cette échéance.

Le droit actuel, dont on peut fêter cette année le centenaire, entrave la transmission à des repreneurs tiers, a relevé Pirmin Bischof. C'est tout particulièrement le cas pour les entreprises individuelles et les sociétés en nom collectif.

Actuellement, la raison sociale, soit le nom de l'entreprise, est constituée obligatoirement du nom du titulaire, dans le cas des entreprises individuelles, et du nom des associés indéfiniment responsables dans le cas des sociétés de personnes.

La motion, co-signée par trois-quart des sénateurs, demande que l'entreprise puisse conserver sa raison sociale indépendamment des changements intervenant dans le cercle des associés. L'idée serait de trouver des formulations du type "propriétaire" ou "successeur", comme "Garage Georges Müller Successeur Charles Martin". Cette simplification doit permettre d'assurer la survie à long terme des PME.

Le Conseil fédéral s'est montré compréhensif. Luc Recordon (Verts/VD) a juste attiré l'attention du gouvernement sur l'importance de garder le nom des personnes de la filiation pour identifier des entreprises. L'objet passe au Conseil national.

ats/fah